

Le transport des petits d'âge préscolaire pour les sorties de groupes

À l'occasion, vous organisez des sorties de groupes avec les petits d'âge préscolaire. Deux critères peuvent vous aider à déterminer le type de véhicule qui convient le mieux.

1 Le nombre de véhicules nécessaires pour la sortie. Le risque de collision est proportionnel au nombre de véhicules requis pour transporter les enfants. Lorsque vous avez le choix, préférez le mode de transport qui limite le nombre de véhicules utilisés.

2 La masse du véhicule. En général, plus un véhicule est lourd, plus les passagers sont protégés en cas d'impact. Lorsque vous avez le choix, préférez le véhicule le plus lourd.

Les choix possibles

L'autobus ou le minibus scolaire

Bien que l'autobus scolaire ne comporte pas de ceintures de sécurité, sa masse élevée, sa visibilité, son système unique de compartimentation qui protège les enfants en cas d'accident et sa capacité de transporter beaucoup d'enfants dans un seul voyage en font un véhicule très sécuritaire. Même pour des enfants très jeunes, l'autobus scolaire assure un niveau de protection au moins 10 fois supérieur à ce que peut offrir un véhicule de promenade disposant de sièges d'auto pour enfants.

Lorsque vous transportez les jeunes enfants dans un autobus scolaire, il est important de prévoir le personnel d'encadrement suffisant pour s'assurer que les enfants demeurent bien assis à leur place. Le nombre d'accompagnateurs peut varier selon plusieurs critères, dont l'âge des enfants, la durée et le type d'activités, etc. Ce nombre peut également varier selon que l'on utilise ou non des sièges d'auto pour enfants.

Certains autobus scolaires récents sont équipés de sièges d'auto pour enfants intégrés ou d'un système universel d'ancrage pour fixer adéquatement un siège de nouveau-né et un siège d'enfant. Ces sièges offrent un surplus de protection. Informez-vous auprès des fabricants.

Ceintures de sécurité et autobus scolaire

Les essais de collisions effectués par Transport Canada démontrent que les ceintures de sécurité dans les autobus scolaires pourraient nuire à la sécurité des enfants :

- la ceinture sous-abdominale pourrait entraîner des blessures sérieuses à la tête et au cou;
- la combinaison de la ceinture sous-abdominale et du baudrier pourrait poser des problèmes, car ils ne peuvent pas être ajustés pour protéger convenablement de jeunes enfants;
- l'installation de ceintures sous-abdominales nécessiterait des sièges rigides, ce qui nuirait à l'efficacité du système de compartimentation et à la capacité du banc d'amortir les chocs.

Pour plus d'information, consultez le site de Transport Canada au www.transportcanada.ca

Pour des besoins spéciaux, l'ajout de ceintures de sécurité demeure possible. Cependant, il est important de toujours se référer aux instructions du fabricant de l'autobus, car ce type d'installation comporte des risques. Le système Isofix a été conçu pour éviter de tels risques et doit être privilégié.

Une autre possibilité: le véhicule de promenade

Si vous choisissez le véhicule de promenade, préférez les véhicules les plus lourds, car la masse du véhicule a une influence sur la sécurité des passagers. De façon générale, préférez l'utilisation d'une fourgonnette à celle d'une sous-compacte.

Dans ce cas, le Code de la sécurité routière précise que l'enfant doit être installé dans un siège d'auto adapté à son poids et à sa taille: « Dans un véhicule en mouvement, tout enfant dont la taille est inférieure à 63 cm en position assise, mesurée du siège au sommet du crâne, doit être installé dans un siège d'auto adapté à son poids et à sa taille ». Le contrevenant s'expose à une amende de 80 \$ à 100 \$ et à l'inscription de trois points d'inaptitude à son dossier de conduite.

Trois types de sièges d'auto pour enfants

LE SIÈGE DE NOUVEAU-NÉ

Ce siège convient aux bébés de 0 à 9 kg (de 0 à 20 livres) ou dont la taille totale est inférieure à 66 cm (26 pouces), ou selon le poids et la taille précisés par le fabricant.

LE SIÈGE D'ENFANT

Ce siège convient aux enfants de 9 à 18 kg (de 20 à 40 livres) ou de 66 à 102 cm (de 26 à 40 pouces), ou selon le poids et la taille précisés par le fabricant.

LE SIÈGE D'APPOINT

Ce siège convient aux enfants de plus de 18 kg (40 livres).

Pour plus de renseignements : www.saaq.gouv.qc.ca

Société de l'assurance
automobile

Québec

